

N° 4805²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

portant institution d'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale

* * *

AMENDEMENTS ADOPTES PAR LA COMMISSION DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

(5.3.2002)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après des amendements au projet de loi sous rubrique adoptés par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports en date du 28 février 2002:

*

TEXTE DES AMENDEMENTS

a) Amendement portant sur l'article 3 du projet de loi:

La Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports propose de libeller comme suit le point 4. de l'article 3:

„4. du monde économique, social, *associatif et culturel*.“

b) Amendement portant sur l'article 4 du projet de loi:

A l'article 4, il est ajouté un paragraphe 2 nouveau, libellé comme suit:

„Le même règlement grand-ducal fixe les montants des indemnités et jetons de présence revenant aux membres du Conseil, aux membres du secrétariat administratif et aux experts.“

*

MOTIVATION DES AMENDEMENTS

ad a)

La Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports est d'avis que le Conseil supérieur de l'Education nationale devrait également être composé de membres représentant le milieu culturel.

ad b)

La Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports estime que le Conseil d'Etat propose à juste titre de compléter l'article 4 du projet de loi par un paragraphe 2 nouveau pour tenir compte de l'article 99 de la Constitution suivant lequel aucune charge grevant le budget de l'Etat pour plus d'un exercice ne peut être établie que par une loi spéciale.

*

Je vous saurais gré de bien vouloir m'envoyer l'avis du Conseil d'Etat sur les amendements exposés ci-dessus dans un délai permettant à la Chambre des Députés de voter le projet de loi au cours de la semaine du 15 avril 2002.

Copie de la présente est envoyée pour information à Madame Anne Brasseur, Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et à Monsieur François Biltgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, aux assurances de ma très haute considération.

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés